

VILLE D'AUCHY - LES - MINES

Département du Pas-de-Calais

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Provès Verbal

Réunion du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 31 mars à 14 heures 30, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, dans le lieu ordinaire de leurs séances sur la convocation de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents : M. Jean-Michel LEGRAND, Président.

Mmes Anne-Marie CRETON-DELOBELLE - Joëlle FONTAINE - Jacqueline BEAUCOURT-FATOUX - Carine LEGRAND-PARQUET - Drepha HAFID - Martine QUEVA-LELONG - Annie DRUELLE-CARPENTIER - Marina MAILLY-NICODEME - M. - Bernard FOULON et Pascal SENSE.

Etait excusé : M. Jean-Claude RIBU.

Ont donné procuration :

M. Roland PILON a donné procuration à Mme Joëlle FONTAINE.

Mme Sylvette BARROIS-DELABY a donné procuration à M. Pascal SENSE.

Mme Myrtal PARQUET-GIENDA-SAHNOUNE a donné procuration à Mme Marina MAILLY-NICODEME.

Assistaient à la réunion : Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE, secrétaire de séance.

Mme Florence CORDONNIER, responsable du CCAS.

Mme Audrey AROUS – DGS de la ville d'Auchy les Mines (excusée).

---oOo---

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 10 février 2023.
2. Rapport d'Orientation Budgétaire 2023
3. Banquet des aînés : choix du traiteur et de l'animateur.
4. Organisation des inscriptions aux animations séniors du second semestre 2023.
5. Questions diverses.

---oOo---

Convocation en date du 22 mars 2023.

Ouverture de la séance à 14 h 30.

Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, la séance peut débiter sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du CCAS. Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE est nommée secrétaire de séance.

---oOo---

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 10 FEVRIER 2023

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2.RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

➤ DCCAS n°2023-051

Le débat d'orientation budgétaire est la première étape du cycle budgétaire. Il est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et doit être réalisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif en conseil municipal.

La loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venue étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

L'article 1.2312 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat et le rapport d'orientation budgétaire doit être soumis au vote par une délibération spécifique.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le rapport d'orientation budgétaire (annexe 1) présenté par Monsieur le Président,

Considérant qu'un débat a eu lieu au sein du conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice 2023,

La commission administrative, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

Annexe 1 –

<p style="text-align: center;">CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2023</p>

La loi NOTRe du 07 août 2015 a modifié les modalités de présentation du « Débat d'Orientation Budgétaire » en le remplaçant par le « Rapport d'Orientation Budgétaire ».

Un atelier alimentation en 6 séances sera présenté par PRÉVART en mars et avril (pratique et théorique) : au programme : bien manger pour bien vieillir.

En février et Juin : Un atelier proposé par l'association UROC « Notre vie quotidienne dématérialisée », bon usage du numérique.

Le 9 mars : Démonstration de la tablette ARDOIZ par LA BANQUE POSTALE, outil numérique adapté aux séniors.

Des ateliers « animations séniors » avec DEFI AUTONOMIE SENIORS :
En mars Tablette numérique
En avril Prévention routière « séniors au volant »
En juin Marche nordique.

En octobre, place à la traditionnelle SEMAINE BLEUE :
Le 1^{er} octobre : banquet des aînés
Octobre : après-midi jeux et atelier mémoire
Le 18 octobre : goûter dansant

Un contact sera pris par Florence avec l'association BRAIN UP pour la mise en place d'une animation selon les thèmes qui nous seront proposés.

Je ne nommerai pas ici l'ensemble des associations et organismes qui tiennent des permanences tout au long de l'année dans notre maison pour tous. Je citerai quand même le Pimms Médiation qui est présent sur le parking de la maison pour tous, les 4^{ème} mardis de chaque mois.

En décembre les colis de Noël seront distribués dans les mêmes conditions que ces dernières années.

Je citerai également l'atelier sport santé pour nos séniors qui, même s'il dépend du service jeunesse, rencontre également un beau succès et vient compléter la programmation de notre CCAS.

Cette liste d'actions développée par le CCAS n'est pas exhaustive. Il est bien évident qu'elle peut être abondée au cours de l'année par un projet que notre conseil d'administration souhaiterait développer.

3.BANQUET DES AINES : CHOIX DU TRAITEUR ET DE L'ANIMATEUR

➤ DCCAS n°2023-052

La tenue de ce rapport d'Orientation Budgétaire est désormais obligatoire et doit faire l'objet d'un débat dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais doit néanmoins être transcrit par délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Pour cela, il est transmis au Préfet et doit également faire l'objet d'une publication.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire nous permet de présenter les orientations de l'année à venir, les axes de travail et de réflexion que notre CCAS pourrait mettre en œuvre ainsi que la ligne de conduite et les objectifs fixés par la collectivité.

Comme chaque année, le budget du CCAS sera, cette année encore, alimenté par le budget principal de notre commune.

2022 a vu les actions, ateliers et animations retrouver leur cours normal.

Je citerai le banquet des aînés qui accueille des convives de plus en plus nombreux, même si en 2022, des problèmes de santé de dernière minute ont empêché la participation de certains inscrits. Je pense au voyage des aînés, à l'après-midi dansant de la semaine bleue qui a rencontré un vif succès. Je ne citerai pas l'ensemble des ateliers qui rencontrent également beaucoup de succès et font le plein d'inscrits à chaque fois.

Seul petit bémol, la difficulté à faire participer nos bénéficiaires au jardin partagé. Des décisions ont été prises en fin 2022 et il semble que celles-ci commencent à porter leurs fruits.

Côté finances le compte administratif 2022 présente :

En section fonctionnement : un déficit de 8 528,58 €

En section investissement un excédent de 39 229,74 €

Globalement, le compte administratif 2022 du CCAS présente un excédent de 30 701,16 €.

Pour 2023, nous avons déjà abordé la programmation des ateliers, actions et animations et fixé les dates.

Néanmoins et dans le cadre de ce rapport d'orientation, permettez-moi de vous les présenter à nouveau.

Nos aînés ont visité la distillerie à Houlle et ripaillé à la Guinguette de Tilques le jeudi 23 mars 2023 où ils ont pu présenter l'étendue de leurs talents de danseurs.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le banquet des aînés aura lieu cette année le dimanche 1^{er} octobre 2023 et fait part des différentes propositions.

Après réflexion, les membres de la Commission Administrative décide de choisir le traiteur Olivier et David, sis 4/4 rue Carnot à LOOS EN GOHELLE ainsi que le menu au prix de 25 Euros TTC par personne avec le personnel de service (hors boissons et dessert) :

- *APERITIF (au choix : RICARD, WHISKY, PORTO, CREMANT DE BOURGOGNE, APERITIF SANS ALCOOL) et 1 toast chauds*
- *Potage au panais*
- *Assiette norvégienne*
- *Sorbet rhum ananas*
- *Joue de porc sauce vigneron, et accompagnements*
- *Assiette de 3 fromages et salade aux noix*

Et APPROUVE le devis du traiteur Olivier et David, sis 4/4 rue Carnot à LOOS EN GOHELLE.

Madame CRETON précise que pour le dessert, les pâtisseries seront choisies chez nos deux pâtisseries alciaquois et seront présentées sous forme de café gourmand.

➤ **DCCAS n°2023-053**

Après avoir rappelé que le banquet des aînés aura lieu cette année le dimanche 1^{er} octobre 2023, Monsieur le Président présente les différents devis pour l'animation de cette journée. Après réflexion, il s'avère que l'orchestre Chris & Sax, sis 24 allée des fauvelles à AUCHY LES MINES présente un très bon rapport qualité/prix et retient donc l'attention de la commission. Monsieur le Président sollicite l'autorisation de la Commission Administrative.

La Commission Administrative, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le paiement de l'association Orchestre Chris & Sax, d'un montant de neuf cents Euros TTC (900 Euros TTC).

4.ORGANISATION DES INSCRIPTIONS AUX ANIMATIONS SENIORS DU SECOND SEMESTRE 2023

Madame CRETON informe l'assemblée que les inscriptions pour les colis de Noël auront lieu à la Maison pour tous du 4 au 7 septembre 2023. Aurélie préparera les cartons d'inscriptions pour les colis de Noël (chaque année les bénéficiaires des colis doivent venir s'inscrire) et Florence prendra les inscriptions pour le banquet des aînés, le goûter dansant et les animations seniors de la semaine bleue.

L'association BRAIN UP a proposé au CCAS, 4 séances de gestion du stress les vendredis 2, 9, 16 et 23 juin de 10 h à 12 à la salle de réunion de la Maison pour Tous animées par une psychologue. Madame CRETON précise que cet atelier est réservé pour un groupe de 15 retraités. L'information sera diffusée sur le Facebook de la Ville.

Elle demande également la mise à jour de la liste des personnes vulnérables, l'information avec le document d'inscription sera dans le prochain Auchy Mag.

5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe l'assemblée que la prochaine réunion est programmée le VENDREDI 7 AVRIL 2023, exceptionnellement à 11 heures à la demande de Florence CORDONNIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Président,




Jean Michel LEGRAND. -